

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	05/03/2020	Nombre de membres en exercice : 11
Date Affichage	05/03/2020	Nombre de membres Présents : 7
		Nombre de membres Absents : 4
		Nombre de procurations : 0
		Nombre de votants : 7

Séance du 10/03/2020

L'an deux mille vingt et le dix mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D., PERARNAUD C, POROLI F.

Absents excusés : VERGES B, MIRAN P.

Objet : MOTION DE SOUTIEN A LA MOBILISATION DES SAISONNIERS CONTRE LA REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE.

Le 15 février 2020, un appel à la grève a été lancée par plusieurs organisations syndicales des remontées mécaniques et des services des pistes dans la plupart des stations de ski du territoire français. Cet appel fait suite aux récents mouvements sociaux et se pose en opposition à la réforme en cours de l'assurance chômage, mais également des retraites et des conventions collectives, qui touche de plein fouet les travailleurs saisonniers.

Les élus sont particulièrement conscients des particularités de leur territoire :

- Un emploi très saisonnier avec des saisons d'une durée insuffisante pour assurer des revenus constants.
- Des saisonniers qui habitent pour beaucoup, au Village, en Capcir où en piémont et font vivre ces territoires tout au long de l'année.

Dans une région touristique comme la nôtre, les travailleurs saisonniers sont un pilier de la qualité de l'accueil, des services rendus aux vacanciers et aux entreprises touristiques que sont les stations de ski, les restaurants, les commerces et les services auxquels ils participent pleinement.

La réforme en cours, en les fragilisant, fragilise aussi une économie de montagne qui n'a pas besoin de ça en plus de ses problèmes intrinsèques. La réforme de l'assurance chômage va entraîner la réduction de leurs indemnités, touchées pendant les périodes non travaillées, et toute une population à laquelle nous sommes attachés risque de se rapprocher de la précarité.

Elle risque également de conduire à des départs vers de zones où les habitants travaillent à l'année et risque donc, aussi de dépeupler nos territoires, ce qui va à l'encontre total de tous les efforts faits par l'ensemble des collectivités territoriales pour revitaliser nos montagnes, y compris avec l'aide de l'état.

La commune de Formiguères demande que la réforme tienne compte des spécificités des territoires, de leur équilibre économique et sociologiques. Au moment où s'ouvre le débat parlementaire sur les différenciations territoriales, il serait dommage et contradictoire de fragiliser les équilibres des montagnes Pyrénéennes par une mesure générale, inadaptée aux réalités locales.

Le Maire
P. LOOS

